

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n°41/7.1/19.03/20

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	28

Date de la convocation : 10/03/2015
Date de l'affichage : 13/03/2015

SEANCE DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze,

Le DIX NEUF MARS à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Christelle BERTINI, Véronique BONVICINI, Sabine ROUX, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Cédric BONATO, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

Absents : Hélène THELENE.

Absent ayant donné procuration : JC CAMPOS à Patrice DEVILLE

Secrétaire de séance : Véronique BONVICINI

OBJET :

**TARIFS PARKINGS
MODIFICATION**

Rapporteur : M. le Maire

En séance du 5 Mars 2009, le conseil municipal avait décidé de distinguer le prix des cartes d'abonnement au parking, c'est-à-dire :

- 25 € pour les Aigues-Mortais

- 40 € pour les habitants des Sables, et les commerçants non-résidents sur la Commune.

Or, les habitants des Sables sont des acteurs vivants de la vie économique de la Cité, et il paraît nécessaire de leur proposer une carte de parking au même prix que les Aigues-Mortais, soit 25 €.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- accepte la proposition du Maire.



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 23/03/2015

- date d'affichage : 23/03/2015